

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 21 JUIN 2016	Dossier complet le 07 JUIL. 2016	N° d'enregistrement 2016-2012

1. Intitulé du projet

Zone d'Activités "Les Acacias 3"

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Pays Moutierrois

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Michel CHADENEAU - Président de la CC du Pays Moutierrois

RCS / SIRET

2 4 8 5 0 0 6 3 9 0 0 0 4 7

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°33: Permis d'aménager d'un lotissement situé sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU.	L'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² (ici 35730 m ²) dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 ha (ici 99602 m ²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La Zone d'Activités "Les Acacias 3" est située au nord-est du bourg de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES, à l'est de la RD.747. Ce projet couvre une superficie de 99602 m².

Cet aménagement a vocation d'offrir des terrains viabilisés destinés à l'accueil de nouvelles activités à caractère industriel, artisanal, commercial ou de bureau.

Ce projet s'inscrit dans la continuité géographique de la zone d'activités existante située à l'ouest de la RD.747.

Les constructions de ce projet devront présenter un volume et un aspect satisfaisant permettant une bonne intégration dans l'environnement tout en tenant compte du site général dans lequel il s'inscrit et notamment la végétation existante et la topographie du site.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de zone d'activités a pour objectif de viabiliser des terrains de petites et grandes superficies afin d'élargir le potentiel d'accueil de nouvelles activités sur la commune de la BOISSIERE DES LANDES et le territoire de la Communauté de Communes du Pays Moutierrois.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux d'aménagement de ce projet seront réalisés en deux phases, à savoir:

1ère PHASE:

- terrassements généraux des voiries et des ouvrages de régulation des eaux pluviales,
- pose des réseaux et branchements d'assainissement eaux pluviales et eaux usées,
- réalisation de la voirie provisoire: empierrement, revêtement en grave bitume et bordures,
- pose des réseaux et branchements d'électricité, gaz, téléphone et eau potable,
- pose de l'éclairage public,
- renaturation d'une zone humide.

2ème PHASE:

- réalisation de la voirie définitive: chaussée en enrobés et réalisation des trottoirs,
- pose de la signalisation verticale et marquage de la signalisation horizontale,
- réalisation des espaces verts.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Zone d'activités avec bâtiments industriels, artisanaux ou commerciaux recevant le personnel, les clients, les livreurs... des nouvelles entreprises implantées.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- 1) Permis d'aménager
- 2) Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'Aménager pour un aménagement d'une superficie de 99606 m² et qui autorise une SHON de 35730 m².

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Parcelles cadastrales : Section A n° 1165, 592, 593, 594, 1168, 1191, 1189, 1187, 1192, 1190, 1188, 1136, 1171, 1278p, 1279p	
- Superficie globale du projet.....	99602 m ²
- Espace cessible: - 7 îlots divisibles en 34 lots maximum.....	72534 m ²
- Espace commun: - voiries.....	4417 m ²
- espaces verts (y compris ouvrages de régulation et zone humide)....	22651 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 27 ' 01 " 8 O Lat. 46 ° 34 ' 06 " 7 N

Route départementale n°747
La Landette
85430
LA BOISSIERE DES LANDES

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Cultures et prairies entourées de haies bocagères

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de LA BOISSIERE DES LANDES est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé en mars 2009 et révisé en septembre 2013.
Les parcelles cadastrales concernées par cet aménagement sont situées en zone 1AUec où seront autorisée les activités économiques, artisanales, libérales, de services, de bureaux, de commerces et d'équipements non polluants, compatibles avec le milieu environnant.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

L'inventaire communal ne fait apparaître aucune zone humide sur la zone d'étude mais un diagnostic précis a été réalisé sur la base des critères définis dans l'arrêté de 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides. Ainsi, trois zones humides ont été délimitées : une de 425 m² au Nord du projet, une de 2520 m² à l'Est et une de 1050 m² au Sud. De part la mise en culture des parcelles concernées, les 3 zones humides diagnostiquées ne présentent pas aujourd'hui un intérêt environnemental majeur.

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

ZRE du Marais Poitevin (eaux superficielles et souterraines)

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet implique l'urbanisation et donc porte atteinte aux terres agricoles existantes mais ce uniquement dans l'emprise du projet.</p> <p>Les haies bocagères existantes périphériques seront intégralement maintenues. Compte tenu de l'aspect actuel des terrains, le cheminement viaire et les limites de lots se sont efforcés de préserver le maillage bocager initial : création d'un grand espace vert composé des haies et traversant l'opération.</p> <p>Seule la haie située entre les parcelles cadastrées A1168 et A1189 (haie située sur le futur îlot 7) sera détruite. Elle est principalement constituée de chênes pédonculés (ronciers, genêts et fougères participent à la végétalisation du talus).</p> <p>Les parcelles A 592/593/594 et 1165, constituant l'emprise d'un futur ouvrage de régulation et d'une partie de l'îlot 7 seront défrichées. Un énorme roncier sur environ 5000 m² prédomine ces parcelles percé par quelques jeunes chênes pédonculés. La haie bocagère (chênes pédonculés en dominance) située entre ces parcelles et la parcelle A 1279 sera majoritairement préservée. Quelques sujets d'arbre seront abattus pour la construction d'un ouvrage de régulation.</p>
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet implique la destruction de deux zones humides (celle au Nord et à l'Est du projet) pour une surface totale de 2945 m².</p> <p>Cette destruction sera compensée par la renaturation et l'augmentation des fonctionnalités de la zone humide préservée au sud du projet sur une surface totale de 4500 m².</p> <p>Cette zone humide préservée se situe juste en amont d'une zone humide diagnostiquée dans le cadre de l'inventaire communal : les différentes haies et ruisselements existants formeront des corridors efficaces entre toutes ces entités naturelles.</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement destruction de terres agricoles sur l'ensemble du projet.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aléas sismique modéré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mise en place d'un éclairage public le long des voiries.
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions			
Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées de la zone d'activités seront collectées vers le système épuratoire communal dimensionné à cet effet. Les eaux pluviales de l'ensemble du projet seront collectées par des canalisations ou des noues vers deux ouvrages de régulation de capacité décennale. Les rejets de ces ouvrages seront régulés conformément au SDAGE et dirigés vers les exutoires naturels actuels, à l'Est et au Sud-Est de la zone d'étude. En termes qualitatifs, ces rejets seront conformes aux objectifs de qualité du milieu récepteur. En cas de pollution accidentelle sur l'ensemble du projet, la fermeture d'un système de cloisonnement au niveau des ouvrages de régulation permettra le confinement des pollutions à l'intérieur de l'ouvrage concerné.</p>
Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population			
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il y a destruction d'un potentiel agricole au bénéfice de nouvelles activités industrielles, artisanales, commerciales... Du point de vue urbanisme, la création de la ZA "Les Acacias 3" permet un développement de la zone d'activités existante, en centralisant les accès au niveau de la RD.747.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aménagement de la zone d'activités "Les Acacias 3" est en cohérence avec le développement de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES et du territoire de la Communauté de Communes du Pays Moutierois.

De part les dates de création des zones d'activités existantes à l'Ouest de la RD.747 (entre 2002 et 2006), ce projet à l'Est de la RD.747, ne peut être assimilé à une phase initialement prévue mais à une nouvelle entité bien distincte répondant aux besoins actuels des différents secteurs d'activités.

Au vu de l'état des lieux, du type de projet et des mesures de gestion des eaux usées et des eaux pluviales du projet, les seules incidences notables du projet sont :

- la destruction des terres agricoles au bénéfice de la création de nouvelles activités (industrielles, artisanales, commerciales, etc...) tout en préservant la majorité des haies bocagères présentes sur site.

- la destruction de 2925 m² de zones humides sans intérêt environnemental majeur, compensée par la renaturation et l'augmentation des fonctionnalités d'une zone humide préservée au sud du projet sur une surface totale de 4500 m².

Cette dernière incidence devant être décrite et autorisée dans le cadre du dossier d'incidences au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement (Déclaration Loi sur l'Eau), et au vu des précédentes indications, il n'est pas jugé nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Moutois les Neauxfaits

le

4 juillet 2016

Signature



Michel CHADENEAU,
Président